

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS175

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 44 qui fixe les dotations pour 2024 au FIVA, au FCAATA, et le transfert pour compensation aux sous-déclaration AT-MP.

Derrière cet article technique, se cache l'absence d'action du Gouvernement quant à la recrudescence des accidents du travail, et notamment l'absence de réelle ambition sur la prévention des accidents, tout comme un déni total envers l'impact de la pénibilité sur les corps, sur les vies des travailleuses et des travailleurs.

Nous proposons donc de supprimer cet article.